

La RATP veut frapper fort

Pour lutter contre la resquille, qui lui coûte 100 M€ par an, la Régie va mener à partir de demain de grosses opérations dans le tram. Les agents de contrôle devraient être épaulés par un texte élaboré par le député (PS) Gilles Savary.

CHAQUE ANNÉE, elle coûte au minimum 100 M€ à la RATP, soit l'équivalent de 20 rames neuves de métro. La fraude au titre de

transport représente un véritable fléau que la régie de transports voudrait enrayer. Demain matin, elle lancera une opération de con-

trôles intensifs d'un mois baptisée Ensemble contre la fraude sur les lignes T1, T2 et T3a, les plus fréquentées de son réseau de tram-

way. Un mode de transport particulièrement exposé puisque le réseau de surface de la RATP (bus et tram), par définition ouvert, a enregistré l'an dernier un taux de resquille de près de 12 %. Un chiffre en baisse pour la première fois depuis 2012, mais qui reste loin de l'objectif de 8 % fixé par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif).

« Frauder dans les transports a longtemps été banalisé en France. Mais c'est en

train de changer car les gens qui payent l'acceptent de moins en moins. Et puis cela reste du vol », souligne Franck Avice, le directeur des services, de la relation clients et des espaces multimodaux à la RATP. Concrètement, l'opération consistera sur chaque ligne de tram à faire de la pédagogie la première semaine (200 agents volontaires épauleront les agents de contrôle dans ces missions), puis à passer à la répression la semaine suivante. Ainsi, 50 à 80 contrôleurs seront déployés chaque jour sur les lignes concernées et les métros en correspondance pour traquer les contrevenants.

« On veut provoquer une prise de conscience et marquer les esprits, reconnaît Franck Avice. D'autant qu'en Ile-de-France, on a

les tarifs les plus bas d'Europe : le voyageur ne paye qu'un tiers du prix réel du transport. » Reste que, depuis plusieurs années, la lutte contre la fraude dans les transports franciliens patine. Dans son rapport de février, la Cour des comptes évoque même un « échec collectif » devant « un phénomène au développement préoccupant ».

De la pédagogie la première semaine avant la répression la seconde

La RATP, qui emploie 1250 agents dédiés au contrôle, assure s'adapter en permanence :

renforcement des interventions en surface, mise en place dans quelques mois du PV électronique, multiplication des équipes en civil, recrutement cette année de 140 agents de sécurité et de contrôle... Elle attend surtout beaucoup de l'application de la loi Savary, votée le 9 mars, qui sanctionnera davantage les fraudeurs et améliorera le recouvrement des amendes (*lire ci-contre*).

JULIEN DUFFÉ

Sur le T1, sensibilisation de demain à vendredi et contrôles renforcés du 28 au 31 mars.

Sur le T2, sensibilisation du 29 au 31 mars et contrôles renforcés du 4 au 8 avril.

Sur le T3a, sensibilisation du 5 au 8 avril et contrôles renforcés du 11 au 15 avril.



Porte de Charenton (XII^e), jeudi. Une dizaine de contrôleurs ont mené une opération dans le tramway T3a mais aussi dans les bus. (LP/J.D.)

« Voilà, j'ai joué... et j'ai perdu »

Karl, 26 ans, verbalisé de 33 € dans le tram

« Mesdames et messieurs bonjour, contrôle des tickets. » Jeudi, porte de Vincennes (XII^e), peu avant 10 heures, une rame du tramway T3a s'ébranle en direction de pont de Garigliano (XV^e). Au milieu des voyageurs, une dizaine de contrôleurs ont également pris place. Six en uniforme vert sapin facilement identifiables et quatre autres en civil qui se fondent dans le décor. C'est d'ailleurs l'un d'eux, baskets, parka branchée et coiffure rasta ramenée en arrière, qui fait la première prise. D'abord décontenancé, le fautif comprend vite et sort sa carte bleue pour payer sur-le-champ 33 €. Mais de mauvaise grâce. « J'arrive de Vincennes (Val-de-Marne). J'ai fait quatre stations en métro et je n'ai pas racheté de ticket pour le tram, soupire Hervé, 36 ans. Pour moi, c'est du vol : je trouve ça aberrant. Au prix du ticket pour un Français moyen. Voilà comment se mettre la population

à dos. » Dans la rame, l'argument fait tiquer François Wieber, le directeur du service contrôle clients (SCC) qui chapeaute les 1250 contrôleurs de la RATP. « Aujourd'hui, la fraude pour raison économique ne se justifie pas, martèle-t-il. Le passe Navigo toutes zones ne coûte que 70 € par mois et il existe des tarifs très réduits, voire la gratuité pour ceux qui n'ont vraiment pas les moyens. » Porte de Charenton (XII^e), cinq minutes plus tard. En un regard et quelques signes, l'équipe de contrôleurs sort de la rame pour emprunter la suivante. Très vite, Karl, 26 ans, qui n'a pas rechargé son passe Navigo, se fait verbaliser. « Voilà, j'ai joué... et j'ai perdu », lâche-t-il, délesté de 33 €.

La technique du billet de 100 € Porte d'Italie (XIII^e), les contrôleurs s'éloignent du tram, où ils ont verbalisé quatorze voyageurs en moins d'un quart d'heure, pour se diriger

d'un pas rapide vers les bus en correspondance. « On essaye de varier nos actions, d'innover pour créer un peu d'incertitude et d'insécurité chez les fraudeurs », explique François Wieber. A l'arrivée du 131, les agents filtrent les portes avant et arrière. Cinq contrevenants sont pris dans la nasse. Même scénario avec le bus 185. Un homme agite un billet de 100 €. « J'ai voulu payer, mais le conducteur n'avait pas assez de monnaie : ce n'est pas de la mauvaise foi », se justifie-t-il. La technique est bien connue des contrôleurs. « On n'a pas mal d'habitues qui font ça en sachant très bien que le machiniste n'a que 50 € en caisse, confie Myrtha. On va le verbaliser, il pourra toujours essayer de contester. » Direction place d'Italie (XIII^e) via le bus 47 où plusieurs voyageurs félicitent les contrôleurs. « Ah, ben je suis bien contente, s'exclame une vieille dame en élevant



Porte d'Italie (XIII^e), jeudi. Après avoir filtré les portes avant et arrière du bus, les agents ont démasqué cinq contrevenants. (LP/J.D.)

la voix. Vous devriez passer plus souvent ou embaucher plus de monde. » Son voisin acquiesce : « On voit trop de gens qui pensent que le bus, c'est gratuit. » Dernier voyage vers gare de Lyon (XII^e). Cette fois, les équipes en civil sont seules. Une technique de plus en plus utilisée dans les bus et les trams. Une fois les voyageurs à bord contrôlés, les quatre

agents s'enfoncent dans les fauteuils complètement incognitos. « Là, on vérifie discrètement si les voyageurs valident leur ticket, explique Cyril Aube, manager opérationnel. C'est très efficace, et quand on tombe sur des fraudeurs, ça se passe mieux car il n'y a pas d'uniforme. Ils se sentent moins stigmatisés. »

J.D.

LES CHIFFRES CLÉS

La fraude sur le réseau RATP

Réseau ferré

Réseau de surface

Objectif

Coût de la fraude

Equivalent

3 Le taux de fraudeurs est évalué à **3 %** des voyageurs dans le métro et le RER

11,9 Ce taux grimpe à **11,9 %** des voyageurs dans les bus et les tramways

8 Le Stif a fixé à **8 %** son objectif de taux de voyageurs en fraude

100 La RATP estime le préjudice à **100 millions d'euros par an**

20 Avec les sommes perdues, la RATP aurait pu acheter **20 rames de métro** ou **400 bus neufs**

contre les fraudeurs



La loi qui doit faciliter le travail des contrôleurs

LA RATP ET LA SNCF ont pris une part active à son élaboration. Adoptée le 9 mars, la loi Savary sur la sécurité et contre la fraude dans les transports publics de voyageurs devait considérablement renforcer l'arsenal contre les resquilleurs. En attendant sa promulgation et surtout les décrets qui en préciseront l'application, en voici les principales dispositions.

Prison pour les fraudeurs en fuite

Aujourd'hui, le fraudeur qui refuse de décliner son identité peut déguerpir sans être inquiété, même lorsque le contrôleur lui demande de rester avec lui le temps d'appeler un officier de police judiciaire (OPJ). Demain, le même fraudeur s'exposera au « délit de soustraction à relevé d'identité » créé par la loi et passible de deux mois de prison et 7 500 € d'amende. Remis à un OPJ, il pourra être retenu jusqu'à quatre heures, le temps de vérifier son identité. En cas de fuite, le contrôleur sera autorisé à immobiliser en attendant l'arrivée d'un policier. Sur ce dernier point, le directeur des services à la RATP, Franck Avice, se veut très prudent. « Je ne souhaite pas que mes contrôleurs, qui subissent déjà 350 agressions par an, s'exposent si cela se passe mal, confie-t-il. Mais on portera plainte et

on retrouvera les fraudeurs grâce à la vidéosurveillance, qui est très présente sur notre réseau. » Selon le responsable, la seule création du délit pourrait être dissuasive.

Fini les adresses fantaisistes

Selon la loi, tout utilisateur des transports publics devra pouvoir justifier de son identité. « Ce ne sera pas forcément via une pièce d'identité, décrypte-t-on dans l'entourage du député (PS) Gilles Savary. Ce pourra

être un autre document, voire une attestation sur l'honneur d'un tiers qui accompagne le voyageur. L'idée est d'en finir avec les gens qui disent : *Je m'appelle Mickey Mouse et j'habite à Marne-la-Vallée.* » La non-justification de son identité en cas de contrôle sera désormais passible d'une amende de 11 €.

Le fisc à la rescousse

Les opérateurs de transport pourront demander à l'administration fiscale de retrouver l'adresse des fraudeurs

à partir de leur identité. Objectif : améliorer le taux d'encaissement de la RATP dont les PV lui reviennent souvent avec la fameuse mention « N'habite pas à l'adresse indiquée ». « Chaque année, nous constatons environ 1,5 million d'infractions au titre de transport, détaille Franck Avice. Quelque 400 000 font l'objet d'un paiement immédiat. Mais sur le million restant, notre taux de recouvrement est de seulement 14 % : ce n'est pas satisfaisant et économiquement extrêmement pénalisant. »

Les pros de la fraude traqués

On le sait, la fraude est pour certains un véritable mode de vie, voire une philosophie. Avec la loi, les resquilleurs multirécidivistes sont sanctionnés plus rapidement. Le « délit de fraude par habitude », passible de six mois de prison et 7 500 € d'amende, sera désormais constitué à partir de cinq infractions sur un an au lieu de dix.

JULIEN DUFFÉ

Les mutuelles de voyageurs sans ticket dans le collimateur

Se grouper et créer une cagnotte pour couvrir les risques d'amende. C'est la solution mise au point par des usagers des transports pour éviter de payer leurs tickets. L'une de ses « mutuelles des fraudeurs », dont « le Parisien » avait révélé l'existence, avait fait beaucoup parler d'elle. Montée à la fin des années 2000 par des étudiants de Sciences-po, elle est aujourd'hui dissoute, mais d'autres ont pris le relais. La loi présentée par la socialiste Gilles Savary prévoit de les interdire. Autre système dans le collimateur du législateur : les blogs et comptes Twitter signalant la présence de contrôleurs ou d'agents de sécurité dans les transports publics. « Cela n'exposera pas les gens qui postent des messages sur Internet, mais plutôt ceux qui créent ce type de plate-forme », précise-t-on dans l'entourage de Gilles Savary. Peine encourue : deux mois de prison et 3 750 € d'amende. La mesure fait bondir les intéressés. Le mois dernier, le créateur de l'application mobile Check my Metro, Benjamin Suchar, a dénoncé une loi « totalement disproportionnée et même liberticide ».



Des usagers avaient mis au point un système de cagnotte commune pour couvrir les risques d'amende encourus par les fraudeurs. Une loi prévoit de l'interdire.

Lutte contre la fraude

1250 Nombre d'agents RATP dédiés au contrôle des titres de transport

Avis des voyageurs

77 Pourcentage de voyageurs se disant irrités par les fraudeurs

Infractions constatées

1,6 C'est en million le nombre d'infractions par an. 33 % sont payées immédiatement

Prix du ticket en Europe

A Paris 1,80
A Bruxelles 2,10
A Berlin 2,70
A Genève 2,82
A Londres 3

La fraude sur le réseau RATP